

Séance de mardi 26 mars 2019

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Cretegny
<u>Scrutateurs</u>	M. Stéphane Cloux
	M. Johann Frain

44 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Charles Gabella, Shanti Babajee, Denis Berger, Alain Biedermann, Guillaume Schneider, Jean-Gabriel Rey, Lorette Killias Leutwiler, Gérard Ferry, David Terraz, Philippe Herschke.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce deux modifications de l'ordre du jour. Les rapports des commissions du préavis no 4/19 – Travaux de réfection de l'Hôtel de Ville sont reportés à la séance du 30 avril prochain. La déclaration et la motion « Urgence climatique » Mange et consorts seront traitées en point 7. L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2019

Le procès-verbal de la séance n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (7 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le président revient sur l'élection complémentaire du Grand Conseil vaudois du 17 mars dernier. Si au niveau cantonal le taux de participation est de 34,15%, on peut souligner que les aubonnois ont voté comme le canton avec 37,97% de votants sur près de 1'800 électeurs, pour un résultat de 43,92% à Mme Ruiz et 39,47% à M. Dessauges. Le taux de participation est extrêmement bas, ce qui démontre la relation des citoyens vaudois à leurs dirigeants.

Quant à l'organisation du bureau de vote, celui-ci est désormais ouvert de 10h30 à 11h30 et la dernière levée des boîtes se fait également à cette heure-là. Ce décalage de 30 minutes permet de débiter le dépouillement définitif plus tôt et de pouvoir transmettre au canton les données avant 13h30. Les citoyens se déplaçant pour voter le jour même étant en constante diminution, il y aura lieu de s'interroger si l'ouverture du bureau de vote doit absolument être conservée.

Le président annonce le décès de M. Jean-Daniel Gallay, ancien président du Conseil communal en 1996 et candidat à la Municipalité. Membre de nombreux comités de sociétés locales et vigneron de métier, il avait quitté Aubonne pour son domaine de Mont-sur-Rolle. A sa mémoire, une minute de silence est observée par l'assemblée.

Le président propose de consulter le site communal [www.aubonne.ch/agenda](http://www.aubonne.ch/agenda) pour connaître les manifestations des semaines à venir.

3. Rapports des commissions – Préavis no 1/19 – Réfection de la toiture du chalet du Pré d'Aubonne et adduction d'eau des alpages du Pré de Rolle et du Pré d'Aubonne

M. Christian Streit donne lecture du rapport de la commission.

M. Daniel Blanchard donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

La commission, à l'unanimité de ses membres, s'associe aux conclusions de la Municipalité et prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et d'adduction d'eau des alpages du Pré de Rolle et du Pré d'Aubonne
2. Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
3. Accorde un crédit de Fr. 538'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
4. Autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions et dans les limites fixées par le plafond d'endettement voté par le Conseil communal
5. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par des annuités fixes sur 10 ans.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Alexandre Liardet demande des éclaircissements sur le vœu de la commission pour des panneaux solaires. M. Christian Streit répond que le toit est déjà fourni en panneaux photovoltaïques afin de recharger la batterie pour l'électricité de la partie habitable. La commission a déposé un vœu pour l'installation de panneaux thermiques pour les installations sanitaires, en remplacement du boiler actuel. M. Alexandre Liardet demande la raison pour laquelle la Municipalité ne voulait pas installer des panneaux thermiques. Il lui est répondu que ni la Municipalité, ni le berger n'ont émis de demande à ce sujet, raison pour laquelle la commission souhaiterait que la Municipalité profite de ces travaux pour en installer. Mme la Municipale Sandra Linder ne souhaite pas s'exprimer sur ce vœu.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis au vote. Le préavis municipal no 1/19 – Réfection de la toiture du chalet du Pré d'Aubonne et adduction d'eau des alpages du Pré de Rolle et du Pré d'Aubonne est accepté par à l'unanimité, sans abstention.

Mme la Municipale Sandra Linder remercie les Conseillers pour leur vote de confiance et les membres des commissions pour leur travail.

4. Rapports des commissions – Préavis no 6/19 – Point I de la Place de l'Ancienne Gare

Mme Catherine Zweifel donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Accorde un crédit de Fr. 20'000.- TTC pour le préavis municipal no 6/19 relatif au « Point I », place de l'Ancienne Gare
2. Accorde un crédit extrabudgétaire de Fr. 12'000.- pour l'année 2019 qui sera ventilé dans un nouveau sous-chapitre « 161 – « Point I », place de l'Ancienne Gare »
3. Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
4. Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
5. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

*La commission émet également le souhait que ce Point I, place de la l'Ancienne Gare soit bien indiqué à l'aide de panneaux (piéton et routier).*

M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres propose de voter l'amendement suivant : Point 1 – *Le Conseil communal d'Aubonne accorde un crédit de Fr. 10'000.- TTC pour le préavis municipal no 6/19 relatif au « Point I », Place de l'Ancienne Gare.* En effet, le préavis précise au point 11 que la SDA restera propriétaire du chalet qu'elle finance. L'investissement communal n'est alors constitué que des travaux préparatoires, soit Fr. 10'000.- ; eux seuls peuvent être amortis, raison pour laquelle la CoFIN propose cet amendement.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement déposé par la CoFIN.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce que la Municipalité accepte le libellé de cet amendement. Mme Denise Imesch s'interroge sur le fait que la commission n'ait pas inclus l'amendement dans ses conclusions. Mme Catherine Zweifel répond que le rapport de la CoFIN a été déposé après celui de la commission.

M. Thomas Buchanan demande où en sont les discussions entre le Kiosque et la Municipalité. M. le Municipal Pascal Lincio répond que le propriétaire du kiosque a été approché et a pris connaissance de la remise en cause de la convention qui le lie à la Municipalité.

Mme Verena Gubler demande si un défibrillateur sera installé au Point I et où on peut en trouver à Aubonne. M. le Municipal Pascal Lincio répond qu'il n'y en aura pas au Point I, et indique que les deux défibrillateurs aubonnois sont installés à la piscine et à l'agence BCV.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le texte de l'amendement au vote tout en rappelant l'entière liberté de voter sur le fond. Le Conseil communal d'Aubonne accorde un crédit de Fr. 10'000.- TTC pour le préavis municipal no 6/19 relatif au « Point I », pl. de l'Ancienne Gare. L'amendement est accepté à l'unanimité, sans abstention.

Le président soumet le préavis municipal no 6/19 tel qu'amendé au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité, sans abstention.

M. le Municipal Pascal Lincio remercie les Conseillers pour leur vote et les membres des commissions pour leur travail.

5. Rapports des commissions - Préavis no 7/19 – Réfection des chaussées à l'av. Abraham Hermanjat, la rue de Trévelin et la rte d'Allaman- Modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale no 54

Mme Denise Imesch donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

## Le Conseil communal d'Aubonne

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection des chaussées à l'avenue Abraham Hermanjat, la rue de Trévelin, la route d'Allaman et la modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale no 54
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
3. accorde un crédit de Fr. 1'200'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
4. autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement de la manière suivante :
  - par un prélèvement au fonds de réserve Egouts/Epuration (compte no 9280.02 de Fr. 125'000.-
  - Par un prélèvement au fonds de réserve Extension d'eau (compte no 9280.01) de Fr. 60'000.-
  - Par un prélèvement au fonds de réserve Renouvellement SI Gas (compte no 9281.03) de Fr. 30'000.-
  - Le solde après déduction des subventions par un prélèvement au fonds de réserve Etude et réalisation part routes (compte no 9282.10).

La commission émet le vœu suivant : *La Municipalité intègre et développe les réflexions sur la mise en place d'infrastructures cyclables (piste, bande et place de parcs) sur les tronçons routiers lors de chaque réfection de chaussées.* M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral, au nom de la Municipalité, accepte le vœu de la commission.

M. Philippe Creteigny donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci à la majorité de ses membres, préavise favorablement à l'octroi de ce crédit.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

Mme Valérie André demande pour quelle raison la mise en séparatif du chemin des Pommiers n'a pas été englobée dans ce préavis. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il est fort probable qu'un jour le quartier du Poyet évoluera dans ses constructions ; pour tenir compte du futur besoin de celui-ci, la réflexion portera sur l'ensemble du quartier projeté et du chemin des Pommiers, raison pour laquelle ce séparatif a été retiré mais précise que la rue de Trévelin ne sera pas retouchée pour des raccordements quelconques dans le futur. Mme Valérie André demande dans quel délai ce projet pourrait être déposé devant le Conseil communal. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que l'on toucherait alors l'aménagement du territoire et la commune n'est pas dans l'obligation de le faire dans un délai donné. Pour la Municipalité, l'aménagement du quartier du Chêne ou la fin de mise en séparatif de la vieille ville sont plus importants. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier revient sur le rapport de la commission indiquant une transformation importante de l'EHC. Il n'y a actuellement pas de projet de transformation important de l'Hôpital. Il existe par contre un projet d'EMS qui se construirait sur le terrain sous l'hôpital qui est en bonne voie d'avancement et la construction devrait débiter en 2020.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal no 7/19 – Réfection des chaussées à l'av. Abraham Hermanjat, rue de Trévelin et la rte d'Allaman – Modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale no 54 est accepté par 42 oui, 2 abstentions.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les commissions pour leur travail et les Conseillers pour leur vote de confiance. Le président clôt ce point à l'ordre du jour.

6. Rapport de la commission – Postulat Suter et consorts – Envisager, dans notre région, un projet ambitieux de transport public pour valoriser sérieusement le développement de la gare d'Allaman et délester la route

M. Nelson Douchet donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, propose d'envoyer le Postulat Suter et consorts en l'état à la Municipalité.

Le président ouvre la discussion sur le rapport de la commission. La parole n'étant pas demandée, le président soumet le renvoi en l'état du Postulat Suter et consorts à la Municipalité. Le renvoi est accepté par 42 oui, 2 abstentions. Le président précise que la Municipalité dispose d'un délai d'une année à compter de ce jour pour remettre son rapport, selon l'art. 71 du règlement du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

7. Déclaration d'urgence climatique et Motion Mange et consorts – Urgence climatique

Le président précise que conformément à l'art. 70 du règlement du Conseil communal le texte de la motion lui a été remis par écrit ; la forme étant respectée, le Conseil communal d'Aubonne, après avoir entendu le motionnaire M. Wladimir Mange, devra se prononcer sur la recevabilité de la motion d'urgence climatique ou la renvoyer à une commission.

M. Wladimir Mange précise, selon le registre des intérêts du Conseil, qu'il travaille depuis plusieurs années dans le domaine de l'optimisation énergétique et est régulièrement consulté par des privés, des entreprises ou d'autres entités.

M. Wladimir Mange donne lecture du texte de la déclaration d'urgence climatique puis celui de la motion en étayant ses propos au moyen de documents informatiques sur l'urgence climatique. Il précise que le Grand Conseil, dans sa séance du 19 mars dernier a approuvé une résolution d'urgence climatique par 110 voix. Il précise que la déclaration peut être votée dès ce soir par le Conseil communal.

Le président ouvre la discussion sur la déclaration d'urgence climatique. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier déclare que la Municipalité, comme le Conseil, se préoccupe de ces questions environnementales car tout un chacun a une responsabilité sur ce sujet. Néanmoins, la Municipalité aurait aimé que quelques pistes soient indiquées pour les actions concrètes demandées par la motion. Il serait utile d'avoir une réflexion et d'en débattre avec les membres du Conseil pour identifier les actions qui pourraient être la suite du vote de cette séance. Par exemple, que les conseillers se déplacent à pied ou à vélo aux séances du Conseil, que le chauffage de la piscine soit descendu d'un degré. Une déclaration d'intention de ce type reste très floue. Pour M. Wladimir Mange il est important que le conseil se prononce sur cette déclaration d'urgence car il est toujours intéressant de savoir où l'on va, avant de savoir comment y aller.

M. Guy Maurer pense que l'atteinte à la biodiversité est plus importante et aurait aimé que l'on parle d'urgence d'un développement durable et pas uniquement climatique. Pour M. Christian Streit cette déclaration demande une suite, il faut donc la finaliser par des actions concrètes. Dans le cas contraire, c'est juste un coup de pub pour la commune qui n'apportera rien de plus. M. Nicolas Suter est partagé par cette déclaration ; il fait partie des 90 signataires de cette résolution au Grand Conseil ; si le canton a déclaré une urgence climatique, il ose espérer qu'Aubonne aussi. Il précise

néanmoins que le Conseil vient de voter 1,2 mio pour refaire du goudron qui est en bon état afin de répondre à des ordonnances sur le bruit ou des lois qui imposent la mise en séparatif des eaux usées/eaux claires. Il serait intéressant de faire contrepoids par cette déclaration qui permette d'arriver avec des objets concrets. Il soutiendra la déclaration d'urgence climatique. Pour M. Luc-Olivier Suter ce n'est pas du vent pour la simple et bonne raison que l'action concrète proposée est la motion déposée. Il est évident pour lui qu'il faut des actions concrètes, créer une commission qui se prononce et qui a selon les dires des motionnaires, la possibilité de proposer, de suggérer des actions concrètes lui semble être un premier pas qui a du sens.

M. Thomas Buchanan a un avis partagé, il n'est pas convaincu que la déclaration d'urgence soit le début de l'histoire mais plutôt l'aboutissement de la motion. Il a l'impression que le but à atteindre ici est la volonté d'être la première ville de suisse romande à déclarer l'urgence climatique. Selon le texte de la déclaration, M. Christian Streit relève qu'Aubonne s'engage à prendre des mesures envers les citoyens et les collaborateurs communaux et si le Conseil se lance, ses membres devront donner l'exemple. Si on arrêta de tondre les gazons, on économiserait de l'énergie sur les terrains de foot et ailleurs. C'est un paysan du haut qui parle et qui produit de l'énergie pour 150 ménages. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier déclare que pour la Municipalité, les deux objets sont très liés et devraient être traités ensemble. M. Wladimir Mange précise qu'il avait proposé dans un premier temps un texte qui était la fusion de la déclaration et de la motion et sur demande et après discussion avec le président, ce dernier a préféré séparer les deux. Il aimerait préciser que le but n'est pas d'être la première ville de Suisse romande mais de répondre aux quinze mille jeunes qui ont manifesté, et aux 2 à 3 mios dans le monde ; la principale revendication des jeunes est que le politique ne fait rien, le but est de se lever et de dire non, nous nous le faisons. M. Alexandre Liardet a de la peine à cerner le texte de la déclaration, ce que cela implique, et ne voit pas ce que cela va engager concrètement. Pour M. Wladimir Mange le but de la déclaration est de donner un signal politique, qu'Aubonne veut prioritairement agir et montrer la direction dans laquelle on veut aller.

Le président propose aux Conseillers de se prononcer sur le fait de lier ou de séparer la déclaration et la motion. Les Conseillers acceptent que la déclaration et la motion soient liées par 28 oui, 2 non, 12 abstentions. Le président propose donc de continuer la discussion sur les deux objets.

M. Nicolas Suter regrette que les deux objets soient liés car il est contre la motion. En effet, la commune d'Aubonne possède une commission sur l'énergie, il espère qu'Aubonne aura également une commission mobilité douce, il ne voit pas ce qu'une troisième commission pourrait faire. L'urgence climatique représente un des 17 points du développement durable selon l'ONU. Déclarer l'urgence climatique avait le mérite de la mettre un peu à égalité avec certaines ordonnances ou en tout cas le rappeler, il va voter contre la motion. Pour M. Christian Streit le texte de la motion peut bloquer pratiquement tous les dossiers et va toucher le social, l'environnement et l'économie. On va intervenir financièrement auprès des habitants, des PME qui se battent déjà pour perdurer en leur mettant des bâtons dans les roues par des coûts supplémentaires. Il s'oppose à cette motion qui est beaucoup trop contraignante, qui va beaucoup trop loin alors que la Municipalité est déjà consciente de la problématique du développement durable. Le Conseil ne peut demander une petite hausse d'impôt et présenter ensuite une motion qui va occasionner des coûts.

M. Wladimir Mange relève qu'il n'y a pas de commission énergétique et développement durable à Aubonne. Il y a eu entre 2007 et 2012 une commission municipale dont il était le président. Depuis 2012, il a demandé à plusieurs reprises à la Municipalité de pouvoir participer à des projets avec la commission consultative. Elle ne s'est jamais réunie depuis 2012, il n'a jamais vu un seul objet dont elle a fait partie. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise qu'il est vrai que la commission énergie s'est « splittée » en deux. La commission dont a fait partie M. Mange a fait toute une étude pour

l'analyse des bâtiments communaux au niveau énergétique, ce fut sa principale mission durant les années citées. L'autre partie de la commission gère les subventionnements des personnes qui font des efforts pour l'environnement ; elle continue à travailler sous la houlette de M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral. La proposition de la Municipalité n'est pas que la motion lui soit transmise directement mais à une commission et qu'elle fasse ensuite l'objet d'une réflexion au sein du Conseil. Pour M. Pieter Volgers cette motion est une bonne idée, elle n'est pas trop contraignante mais stimulante pour le Conseil afin que les entreprises soient plus conscientes de la situation. M. Alexandre Liardet rejoint le point de vue de la Municipalité pour la création d'une commission et de revenir devant le Conseil avec des points plus précis, divers intervenants, ce qui permettrait aux Conseillers de décider en tout état de cause. Pour M. Wladimir Mange le but de cette motion est d'en discuter au sein d'une commission, de l'affiner et de revenir devant le Conseil. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un vote, puisqu'il suffit qu'un cinquième des conseillers le demandent pour qu'une commission soit nommée. M. Marc Perrenoud soutient l'idée de la création d'une commission et d'intégrer les réflexions de M. Christian Streit, notamment sur des points compliqués qui pourraient impliquer la commune de manière décisive.

Le président soumet au vote le renvoi de la motion devant une commission. Cette proposition est acceptée par 35 oui, 5 non, 4 abstentions, ce qui représente plus d'un cinquième des Conseillers. La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mme et MM. Kirsti de Mestral, Wladimir Mange, Gérard Ferry, Tanguy Perrenoud, Jean-Gabriel Rey. Suppléants : Mathieu Félix et Véronique Bezençon.

Le président demande si un conseiller a une remarque ou une question à adresser à cette commission. M. Luc-Olivier Suter demande à la commission de réfléchir à l'opportunité de fusionner cette commission avec celle qui existe sur l'attribution des subventions pour la rénovation des bâtiments, respectivement l'élargissement de la commission actuelle tant en termes de quantité de membres que de son mandat. M. Guy Maurer encourage la commission à aller dans le sens des recherches sur l'énergie ou de consacrer de l'argent à trouver cette énergie, le nucléaire inclus, que la commission ne réfléchisse pas uniquement au climat mais à tout ce qui peut influencer le développement durable.

Le président clôt ce point à l'ordre du jour.

#### 8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz revient sur la question de Mme Eve Jaquier Butterfield concernant un chantier à la rue des Granges. Ce cas n'a pas été annoncé sur le permis de construire à la Municipalité, et l'a mise devant un fait accompli. Ce mur en béton armé et la pose d'un dallage de type villa extérieur n'est pas adéquat à la vieille ville. La Municipalité a fait stopper les travaux mais a décidé de ne pas obliger à la destruction du mur ni à supprimer le dallage pour amener la paix dans ce quartier car les tensions étaient très vives. Il faut dire qu'il y avait un laisser-aller au niveau de la végétation qui n'était pas conforme et que l'état antérieur à ce dallage et ce mur n'étaient pas non plus très inspirés. La Municipalité a évité le pire car un des propriétaires voulait installer sur ce mur des barricades ou une balustrade de 2m de haut avec des planches. Il faut dire que le règlement de la vieille ville est pauvre en articles contraignants. Il s'appuie sur un plan directeur localisé, qui reprend les données historiques et de l'ISOS et est fait pour permettre de régler les problèmes au cas par cas ; raison pour laquelle la commune soumet ces cas à la commission d'urbanisme, avant sa prise de décision.

Il rappelle que les propriétaires d'Aubonne, en vieille ville ou dans d'autres quartiers, doivent annoncer systématiquement tous les travaux lourds qu'ils entendent faire dans leur appartement ou

propriété. Un tous-ménages avait été distribué il y a quelques années à ce sujet et la Municipalité songe, si de nouveaux cas devaient se révéler, à redistribuer cette information. Il en profite pour rappeler l'article 2 du règlement de la vieille ville notamment.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 67'560.- engagés à ce jour. Crédit d'étude sous-sol du CCSC (Fr. 100'000.- votés), Fr. 69'276.- engagés à ce jour, le processus est terminé. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 684'200.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 150'000.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'300.- à ce jour. Renouvellement de véhicules extérieurs (Fr. 47'500.- votés), pas de dépenses, les achats n'ayant pas encore été faits. La dette est stable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le taux moyen de la dette est à 0.98%.

Le canton a publié ses chiffres relatifs à la criminalité : infractions au code pénal en baisse de 4%, loi sur les stupéfiants en baisse de 32%, ce qui s'explique par des modifications légales et la difficulté de distinguer dans la pratique le cannabis légal et l'illégal. Pour le district de Morges les infractions au code pénal sont en baisse (-0.5%), infractions au patrimoine (-2.9%) et le vol par effraction (+5%), loi sur les stupéfiants (-10%). Commune d'Aubonne, infractions au code pénal (+22%), patrimoine (+25%), vols par effraction (+120%), toute la région est touchée et il préconise de respecter les consignes diffusées par la police cantonale. Enfin, les infractions à la loi sur les stupéfiants sont en baisse (-32%).

Mme la Municipale Sandra Linder annonce qu'après 17 ans de bons et loyaux services, l'Assagie a pris congé de la responsable du restaurant scolaire du Cœur du Chêne, Mme Evelynne Rossier. Le 21 mars dernier avait lieu la journée internationale de la forêt dont le thème était « Dans la forêt on donne une bonne éducation » et dans ce cadre, M. Raphaël Kolly, garde-forestier, accompagnait une classe. Des reflets filmés ont été diffusés à Couleurs Locales sur la RTS. Il s'agissait d'aller en forêt griller des cervelas autour d'un canapé forestier. Le garde-forestier a dans ses tâches d'avoir des liens avec la population au sens large dont notamment des classes.

La souscription pour la réserve communale a fait l'objet d'un tous-ménages (nouveau 2019 : on peut effectuer sa commande à l'aide d'un QR Code). Enfin, elle demande aux délégués de l'Assagie et aux membres de la CoFIN de se rendre à la table municipale en fin de séance.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce 28 interventions concernant les travaux d'hiver en 2018 (particulièrement en salage) et 5 interventions pour cause de neige. Le sel épandu représente 16,5 tonnes pour cet hiver.

Comme tous les deux ans, la piste Vita a été nettoyée puis fournie en copeaux par les services extérieurs communaux dont le municipal remercie les employés.

Le prix de la ville d'Aubonne, institué en 2004, a vu son règlement modifié par les membres du Jury, notamment les articles ayant trait à la récusation et la soumission d'un dossier par la personne concernée. Les membres du Jury peuvent en modifier les articles en tout temps à condition que l'esprit dudit règlement soit respecté.

La stèle des gladiateurs ornant la cour intérieure a été prêtée au Musée Romain de Vidy, ainsi que le pot aubonnois (15<sup>e</sup> siècle) qui lui a été prêté au Château de Chillon dans le cadre d'expositions. M. le Municipal Pascal Lincio se réjouit ainsi que des objets culturels fassent rayonner Aubonne à la ronde.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce que le mur devant la prairie de la piscine menaçait de tomber suite à une pression de terre impressionnante due aux racines d'un arbre. Des travaux de réfection ont été entrepris immédiatement par la Municipalité pour un montant Fr. 65'000.-.

Les rencontres mensuelles avec la Municipalité de Montherod se poursuivent, les règlements sont en révision dont celui de la police qui sera ensuite présenté au Conseil communal pour approbation, suivi par celui sur l'épuration.

Un groupe de travail œuvre sur la recherche de solution pour la micropollution et l'élimination des médicaments dans les stations d'épuration. Celui-ci a visité le site de Penthaz (16'000 habitants) qui travaille sur le processus de traitement par charbon actif des résidus de médicaments et qui a réussi à en éliminer 87%. C'est une solution très prometteuse qui va être étudiée par le groupe de travail ; la station de Penthaz a fait œuvre de pionnier en la matière et a été saluée par le canton et la confédération.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 9. Questions, vœux et divers

Mme Eve Jaquier Butterfield pense que le règlement de la vieille ville ne donne pas assez d'explications, elle suggère à la Municipalité de s'inspirer du guide de la région de Lavaux, qui règle les problèmes d'urbanisme et notamment les couleurs de façades et cesser ainsi de régler les choses au cas par cas. Elle pense qu'à l'aide de ce guide, il y aurait ainsi plus d'unité et d'harmonisation dans le tissu de la vieille ville. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité en prend note et consultera M. Niederhauser, architecte conseil à ce sujet.

Elle réitère sa question de la séance précédente sur l'usage de pesticides et herbicides dans les jardins communaux. M. le Municipal Pascal Lincio prend note de la question et y répondra concrètement lors d'une prochaine séance. Mme Eve Jaquier Butterfield rétorque que de nombreuses communes ont établi des chartes les liant aux locataires des jardins communaux et que les communes devraient montrer l'exemple.

M. Nicolas Pulfer est surpris d'apprendre que les propriétaires ayant construit un mur en ne respectant ni le règlement ni les procédures pourront le garder sans en payer les conséquences. Il demande quels sont les moyens dont la Municipalité dispose à ce sujet. M. le Municipal Michel Crottaz répond qu'il faudrait aller sur place pour s'en rendre compte, ce mur n'est pas de 2m de hauteur, l'impact est quand même limité. D'autre part, la Municipalité a demandé que ce mur très neuf actuellement soit bouchardé, c'est-à-dire patiné à l'ancienne pour qu'il soit plus conforme au site de la vieille ville. Quant aux moyens des municipalités ont de faire démolir l'objet, ce sont des procédures très compliquées et très longues, où des avocats interviennent, ce sont donc des choses que les municipalités ne font pratiquement jamais. Il est vrai que la ruelle n'est pas visible de la rue importante. M. Marc Perrenoud, demande s'il n'existe pas un système d'amende ou de répression pour ne pas inciter les gens à faire n'importe quoi. M. le Municipal Michel Crottaz précise que le règlement ne le prévoit pas, cela pourrait être mis en place mais nous n'avons pas cette procédure. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, précise qu'il existe quand même un outil lorsqu'il s'agit de cas graves, ces personnes pourraient être dénoncées à la Préfecture et c'est celle-ci qui se prononce sur l'infraction.

Mme Kirsti de Mestral pense qu'il faut anticiper et qu'une amélioration de ce règlement permettrait à la Municipalité de mieux se protéger car cela touche également le développement durable.

Mme Valérie André demande que la liste des membres des commissions consultatives soient transmises aux Conseillers, car on ne peut les consulter sur le site communal. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que ces listes seront volontiers transmises aux membres du Conseil.

M. Thierry Bertinotti revient sur la démission en bloc des membres de la commission culturelle et à la séance du 29 novembre dernier durant laquelle la Municipalité s'était engagée à répondre à la déclaration des membres de ladite commission. M. le Municipal Pascal Lincio répond que les membres de la nouvelle commission culturelle ont été approchés, et il n'attend plus qu'un citoyen de la commune de Montherod pour la finaliser et sa nomination devrait être effective pour la séance d'avril. M. Thierry Bertinotti répond que ce n'est pas le sujet de sa question. La Municipalité s'était engagée à répondre au courrier de démission de la commission culturelle. M. le Municipal Pascal Lincio répond qu'il était important que la commission ait pu donner son point de vue au Conseil communal. La Municipalité en a pris acte et ne voulait pas créer la polémique. Depuis un cahier des charges a été établi sur lequel il reviendra lorsque la nomination de la nouvelle commission sera annoncée.

M. Guy Maurer fait un appel aux conseillers qui le désirent pour signer le moratoire sur le e-voting.

Mme Valérie André annonce que les inscriptions d'Aubonne Gourmande sont ouvertes depuis le 18 mars dernier, et rappelle que la SDA organise son habituel Lapin de Pâques en date du 6 avril prochain.

Le président clôt la séance à 22h35 et remercie la SDA qui offre l'apéritif à l'issue de cette séance. La prochaine séance aura lieu le mardi 30 avril prochain.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegny